Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-59

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi vingt novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : VENDREDI 13/11/2026	Date d'affichage : 26/11/2026

Membres en exercice : 40	Membres présents : 25
Procurations : 5	Nombre de votes : 30
Pour : 21	Contre : 9
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – AMATE MASSE Muriel – BALDOVINI Anthony – BIAGGIONI Jean-Luc – BUSSETTA Jean-Yves – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CHEYNET Patrick – CLET-DAVID HOULLIER Pascale – DURASTANTI Francis – GIACOBBI Marc – GIACOBETTI Stéphane – GIUGANTI Alexandre – GIULY Martin – GRISCELLI Claire – LUCIANI Dominique – LUCIANI Jean-Emmanuel – MANENTI Grégory – MARCHETTI Laurent – MARCHIONI Patrick – MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule – MEDORI Séverin – PAOLACCI Jean-Toussaint – PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne – POITAU PAOLINI Ivan

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES: ANGELI Corinne (pouvoir à BIAGGIONI Jean-Luc) – DE LA MATA Clara (pouvoir à PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne) – LESCHI Jean-Christophe (pouvoir à CLET-DAVID HOULLIER Pascale) - PIRAS Marie-Antoinette (pouvoir à BALDOVINI Antony) – SANTELLI Jean-Baptiste (pouvoir à ALESSANDRINI Anthony)

MEMBRES ABSENTS : CASTELLANI Jean-Charles – DOMPIETRINI Pierre-François – MAURIZI Pancrace – ORSUCCI Christian – PALMIERI Michel - PAOLI Jean-François – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – PISCHEDDA Bastien – TADDEI Laurence – VANNUCCI Bernard

OBJET : SUPPRESSION DE L'EMPLOI PERMANENT DE COORDONNATEUR DU SERVICE PLEIN AIR

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEDORI Séverin membre du Conseil Communautaire, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 542-2 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2022-43 portant création de six emplois permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps complet, dont un emploi correspondant aux fonctions de coordonnateur du service plein air ;

VU le tableau des effectifs de la Communauté de communes ;

VU le rapport de présentation exposant les motifs du projet de suppression de l'emploi ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 18 novembre 2026 ;

CONSIDERANT que les missions confiées au coordonnateur du service plein air concernent la coordination et le suivi des interventions relatives à l'entretien des sentiers communautaires ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'un nouveau marché public portant sur l'entretien des sentiers entraîne une évolution de l'organisation du service et rend sans objet les missions de coordination directement assurées par la Communauté de communes ;

CONSIDERANT que cette évolution de l'organisation du service entraîne la disparition du besoin permanent ayant justifié la création et le maintien d'un emploi spécifiquement dédié à la coordination du service plein air ;

CONSIDERANT que les missions précédemment attachées à cet emploi ne justifient désormais plus le maintien d'un poste permanent au sein des effectifs de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter l'organisation des services et le tableau des effectifs aux besoins actuels de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE**

- **DE SUPPRIMER** l'emploi permanent correspondant aux fonctions de coordonnateur du service plein air, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, créé par délibération n° 2022-43.
  Cette suppression prendra effet à compter du 30 Mars 2027.

- **DE MODIFIER** Le tableau des effectifs de la Communauté de communes en conséquence afin de tenir compte de la suppression de cet emploi à compter de la date mentionnée ci-dessus.

- **DE CHARGER** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-59

OBJET : SUPPRESSION DE L'EMPLOI PERMANENT DE COORDONNATEUR DU SERVICE PLEIN AIR

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony						
AMATE MASSE Muriel						
ANGELI Corinne					BIAGGIONI Jean-Luc	
BALDOVINI Antony						
BIAGGIONI Jean-Luc						
BUSSETA Jean-Yves						
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHEYNET Patrick						
CLET-DAVID HOULLIER Pascale						
DE LA MATA Clara					PISTORESI - RAMAZOTTI Jeanne	
DOMPIETRINI Pierre-François						
DURASTANTI Francis						
GIACOBBI Marc						
GIACOBETTI Stéphane						
GIUGANTI Alexandre						
GIULY Martin						
GRISCELLI Claire						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-59

OBJET : SUPPRESSION DE L'EMPLOI PERMANENT DE COORDONNATEUR DU SERVICE PLEIN AIR

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
LESCHI Jean-Christophe		X			Pascale Houllier CLET-DAVID MIGOZZI	
LUCIANI Dominique	X					
LUCIANI Jean-Emmanuel		X				
MANENTI Grégory		X				
MARCHETTI Laurent	X					
MARCHIONI Patrick	X					
MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule	X					
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin	X					
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette		X			BALDOVINI A.	
PISCHEDDA Bastien						
PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne		X				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-59

OBJET : SUPPRESSION DE L'EMPLOI PERMANENT DE COORDONNATEUR DU SERVICE PLEIN AIR

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
POITAU PAOLINI Ivan	X					
SANTELLI Jean-Baptiste					ALESSANDRINI	
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Anthony ALESSANDRINI

